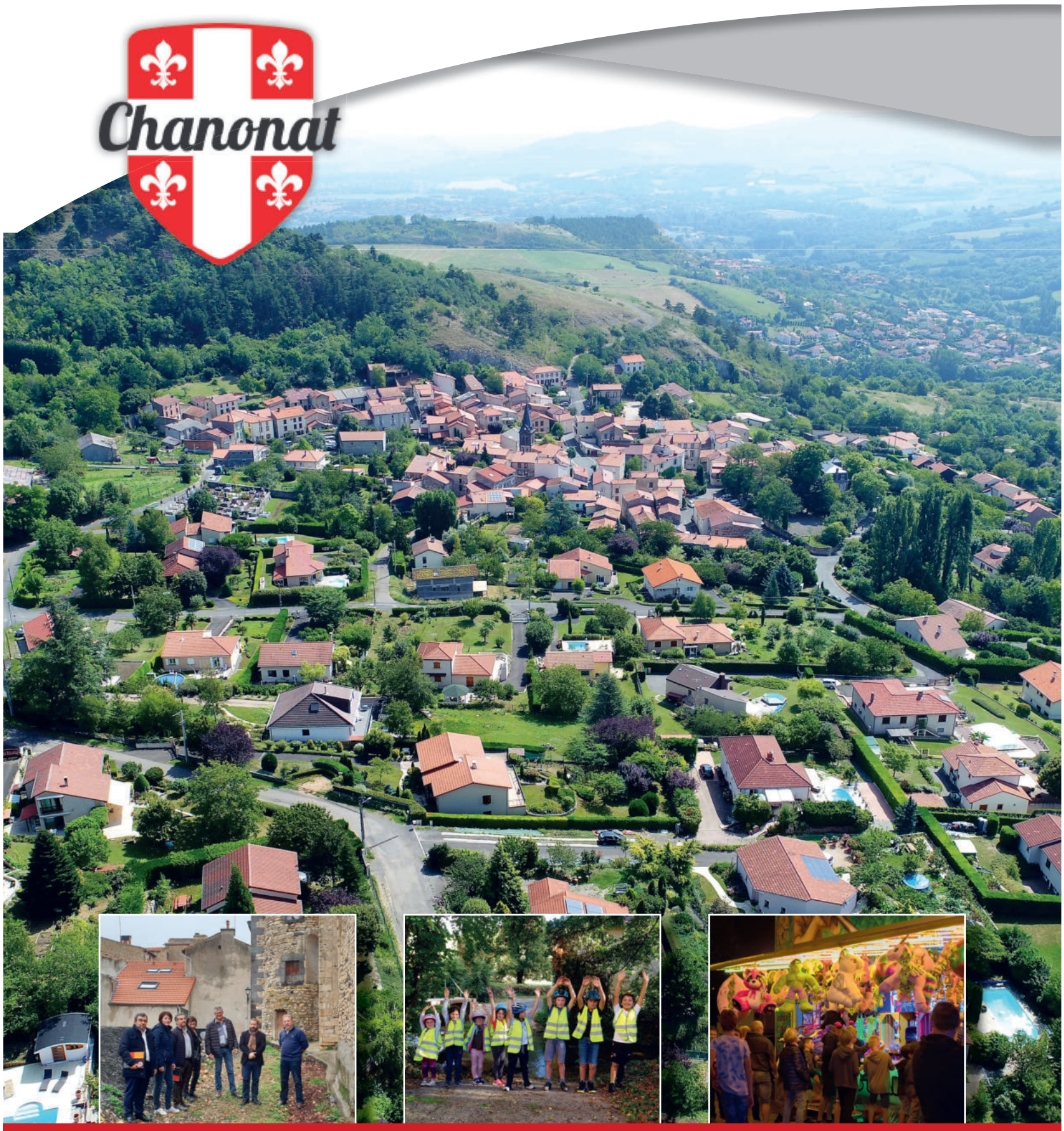
Bulletin municipal N°86

Novembre 2019

Les nouvelles de CHANONAT



VIE MUNICIPALE - TRAVAUX - ENVIRONNEMENT - VIE LOCALE



Chanonat

Infos

Médecin
Dr Minh BAUD - 04 73 87 59 51

Infirmières :
Séverine RENAULT - 06 13 11 17 84
Alexandra AUBRETON - 06 13 11 17 84

Clinique de la Châtaigneraie :
04 26 88 63 86

Pharmacie Le Gergovial :
04 73 79 40 05

Sapeurs pompiers : 18

Samu : 15

Police Secours : 17

Mairie de Chanonat
Le Bourg
63450 CHANONAT
Tél. 04 73 79 41 05 - Fax 04 73 87 54 17
mairie-chanonat@wanadoo.fr

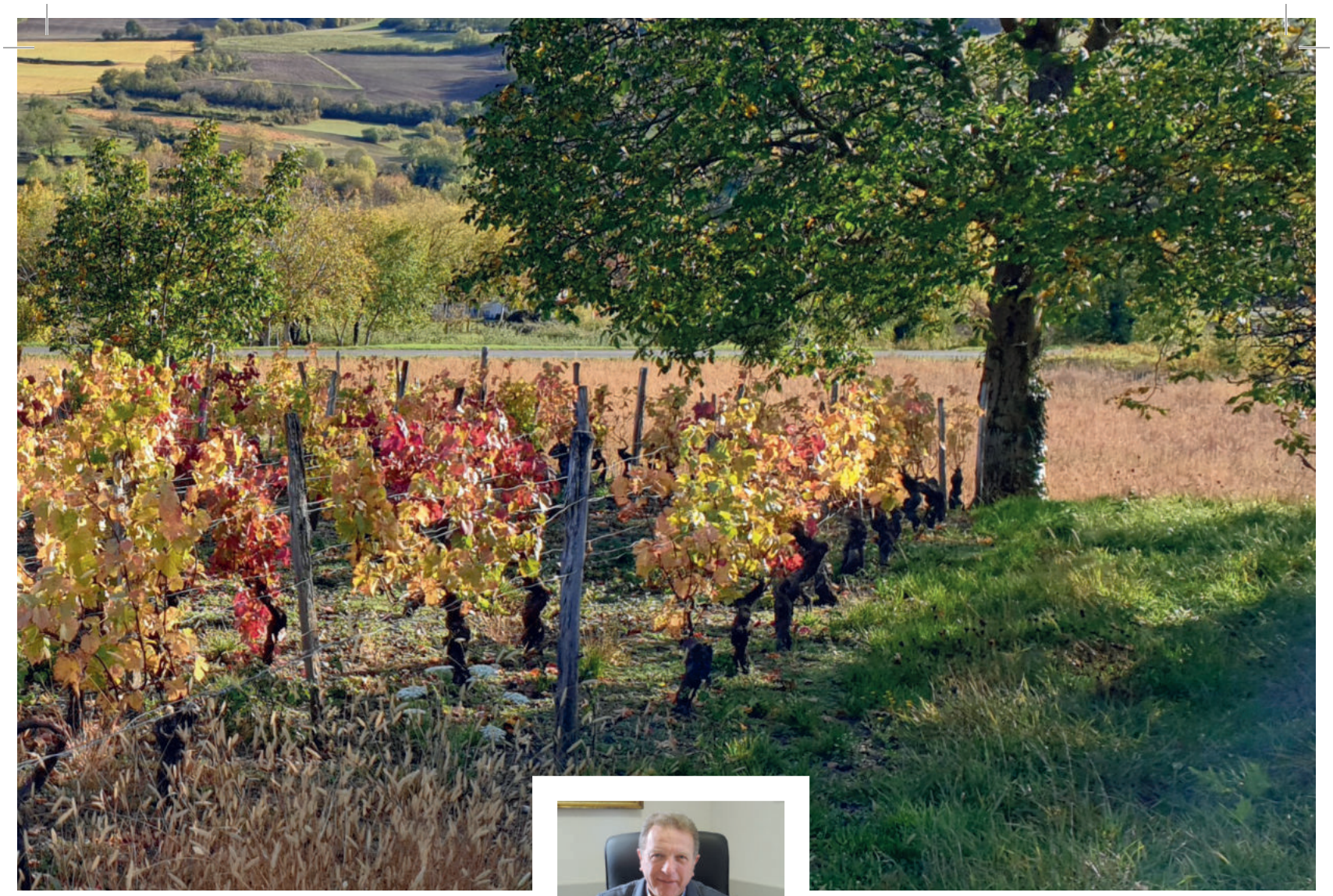
Horaires d'ouverture au public :
Lundi et vendredi 8h45-12h30 et 14h-17h
Mercredi 8h45-12h30 et 14h-16h30
Mardi, jeudi et samedi 8h45-12h30

Directeur de publication : Serge CHARLEMAGNE
Réalisation - Impression :
Imprimerie Decombat
63118 CEBAZAT - 04 73 25 06 62

PEFC 10-31-3162 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org

Sommaire

Aménagement et travaux 4
1er juillet 2019 : orage catastrophique sur la commune 4
Aménagement aux abords de l'Eglise de Chanonat 5
Les infrastructures sportives 6
Restauration d'un four à chaux à Jussat et rénovation des portails des cimetières par l'atelier d'insertion de l'ASEVE 7
Culture et patrimoine 8
Poursuite des travaux de restauration à l'église de Jussat 8
Environnement 9
Toujours et encore… des incivilités : rappel concernant les déchets 9
Contre la multiplication des pylônes de téléphonie mobile 9
Plan climat air énergie territorial (PCAET) 2020-2025 - Mond'Arverne 11
Vie locale 12
Concert organisé par le comité des fêtes 12
Faites de la musique pour la Fête de la musique ! 12
Association des parents d'élèves CVJ 13
Aide aux devoirs 13
Le club Les Amis de l'Auzon a fermé au mois d'août 13
Association pour le Don de Sang Bénévole de Saint-Amant-TallendeSecteur de Chanonat 14
Création d'itinéraires de randonnées sur la Commune 14
2019/2020 - Tous lutteurs ! 15
Un démarrage prometteur pour l'association "Sonmudo des Volcans" 15
Nouvelles de l'école primaire 16
Forum des associations 17
Les activités du BOC 17
Pamplemousse et Ribambelle 18
Le Mille Club : plus de 40 ans de bons et loyaux services ! 20
Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) pour les 3-11 ans – Mond'Arverne 20
Cimetières : la procédure de reprise de concession touche à sa fin 21
Vie municipale 21
Départ à la retraite de Bruno Bonnefont, dernier directeur de l'école primaire de Chanonat 22
Fête patronale 24
Nouveau : un bureau de vote à Varennes et un changement de local à Jussat 26
Atelier numérique 26
Médiathèque 26
Un nouvel infirmier sur la commune 26
Témoignage pour le depart de Philippe Raynaud 27
Délits et incivilités : les interventions du maire 28
Rencontre avec les habitants du lotissement de la Croix Saint-Etienne 29
Festival "Les Automnales" : 2 représentations à Chanonat 29
État civil 30
Naissances - Décès - Mariages 30
La nouvelle Maison de Gergovie ouvre ses portes ! 31
Dates à retenir 32





Édito

Chanonatoises, chanonatois, mes chers concitoyens,

Les élections municipales se dérouleront le dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour. Le second tour éventuel aura lieu le dimanche 22 mars 2020.

Comme je l'avais laissé entendre, je ne briguerai pas un second mandat. En 2014 , le maire précédent m'avait sollicité et j'avais accepté de donner de mon temps pour donner un nouvel élan à notre territoire communal. C'est ce sur quoi je m'étais engagé et j'ai pu compter sur l'équipe d'élus sérieux et actifs, conscients du mandat que les habitants leur avaient confié pour une durée de six ans.

Grâce à eux, des projets nouveaux sont actuellement à l'étude :

- Avec Auvergne-Habitat, nous travaillons sur un projet de plusieurs logements, d'une micro-crèche, d'une épicerie et d'une maison de santé. Cette dernière comprendra : un local pour les infirmiers libéraux, un cabinet médical pour 2 médecins et un cabinet dentaire.
- L'élargissement de la route départementale entre la chapelle Notre-Dame de l'Arbre et les terrains de tennis est en bonne voie : un élargissement supplémentaire a été demandé par la commune pour la sécurisation des piétons et autres cyclistes.
- L'aménagement du chemin de Rizolles à Jussat et l'enfouissement des réseaux, etc.

D'autres projets vont se réaliser dans les semaines qui viennent :

- L'aménagement de l'entrée du village de Jussat, avec un trottoir sécurisant les déplacements des piétons et, en particulier, ceux des collégiens et lycéens qui se rendent à l'abri-bus ;
- Les travaux d'aménagement des ateliers municipaux vont débuter cet automne ;
- Une association se constitue actuellement entre des habitants de la commune pour créer un nouveau club de tennis : la commune rénovera alors les terrains et les vestiaires.

Sur le plan de la sécurité des biens et des personnes, une étude a été confiée à la gendarmerie nationale sur un éventuel dispositif de vidéo-protection. Elle sera présentée au conseil municipal prochainement. J'ai également échangé avec mes collègues de La Roche-Blanche et Le Crest pour étudier la faisabilité d'un bureau commun de police municipale afin de lutter contre les incivilités et prévenir les délits. Ce sera à la prochaine équipe municipale qu'il incombera de donner suite, ou pas, à ces deux projets.

Plusieurs rendez-vous ont eu lieu ou sont programmés avec des groupes d'habitants afin de vous informer au mieux sur ce qui vous touche de près : projets de lotissement, aménagements divers, etc.

Enfin, l'atelier participatif "Chemins de randonnée" arrive au terme de son objectif : il proposera prochainement 4 circuits de randonnée sur notre belle commune. Une date à retenir : le 29 février 2020 pour découvrir, tous ensemble, ces beaux parcours.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, une bonne fin d'année 2019 !

Votre maire,
Serge CHARLEMAGNE
Vice-Président de Mond'Arverne Communauté, chargé de l'Economie et de l'Insertion



1er juillet 2019 : orage catastrophique sur la commune

Pendant environ une heure, les éléments se sont déchainés sur notre commune : pluie et grêle ont causé d'importants dégâts chez nombre de particuliers, notamment sur le secteur situé en bas du puy de Cimard (rue de la Pavade, chemin du Cheix et route d'Opme).

L'état de catastrophe naturelle (coulées de boue) a été immédiatement demandé par la commune et obtenu dès le mois septembre.

Les pompiers sont intervenus et ont installé un poste avancé dès le lendemain matin. Les services techniques de la commune et deux entreprises privées se sont mobilisés pour dégager la boue qui avait été apportée par les intempéries.

L'étude réalisée récemment, en 2016, sur les bassins versants n'avait pas mis en évidence de risques particuliers sur cette zone. L'équipe municipale a bien pris conscience du danger que représentent les coulées de boue et a d'ores et déjà pris des dispositions pour le futur : réservation sur le P.L.U.I. d'un terrain qui accueillera un bassin d'orage et réservation d'une bande de terrain tout le long du chemin du Cheix afin de planter des plantes et arbres susceptibles de retenir l'eau et la boue. Les agriculteurs seront rencontrés par les élus pour les sensibiliser au phénomène climatique qui a sinistré quelques dizaines d'habitants de Chanonat. Le propriétaire d'un champ lessivé par l'orage du 1er juillet a déjà signalé au Maire qu'il ne sèmerait plus de tournesol à cet endroit, mais une plante herbacée qui retiendrait la terre et ne générerait pas de coulée de boue.

Merci à lui et à tous ceux qui ont aidé les habitants sinistrés.





Aménagement aux abords de l'Eglise de Chanonat



Dans le but d'embellir le cœur du village de Chanonat et de rendre l'accès à l'église plus aisé, le projet relatif à l'aménagement des abords de cet ancien monument va pouvoir débuter. Il s'agit d'un projet tenant à cœur la municipalité qui souhaite la réalisation d'infrastructures cohérentes avec la destination du lieu. Le fait que l'Eglise soit classée demande une réflexion sérieuse de l'aménagement qui sera opéré, tout en prenant en compte les contraintes attenantes à ce projet et les souhaits des riverains.

Le Cabinet REALITE et DESCOEUR, attributaire du marché public, se lance donc dans une phase de réflexion des scénarios d'aménagement envisageables. De ce fait, une **réunion publique de présentation du projet se tiendra le mercredi 11 décembre 2019 prochain, à 19 h à la salle des loisirs**. Cette réunion sera l'occasion de recueillir les avis des habitants de la commune sur le projet.



Démolition de la grange près de l'école



Les *infrastructures* sportives

Le tennis à Chanonat

La précédente municipalité avait signé une convention avec le tennis-club de la Monne, association basée à Saint-Amant-Tallende, qui avait gentiment accepté de gérer les cours de tennis de notre commune.

L'isolement relatif des cours de tennis et la facilité d'accès des cours par des non-adhérents peu scrupuleux ont contribué à la détérioration des installations.

Plusieurs anciens membres de l'association chanonatoise qui gérait autrefois les tennis, souhaitent faire revivre l'association. Après une entrevue avec l'adjoint chargé du secteur associatif, il a été décidé de rénover et de sécuriser les courts de tennis et le petit bâtiment attenant. Les services techniques ont déjà délogé les lérots et autres loirs qui squattaient les lieux : ils les ont capturés et les ont relâchés sur un site éloigné.

Dès le printemps prochain, les amateurs de la balle jaune pourront pratiquer leur sport préféré sur les cours réhabilités …



Les aménagements pour les jeunes et les moins jeunes …

Sur le terrain route des Chevaliers de Malte (lotissement La Croix Saint-Etienne) : des installations diverses sont prévues en face du terrain de pétanque, sur le terrain qui appartient encore à la société Clarus Mons. Il sera prochainement rétrocédé à la commune qui pourra alors l'aménager.

Le terrain de pétanque pourrait également y être réalisé puisque l'actuel cédera la place à un projet de construction.

Entre le bâtiment de l'école élémentaire et le bâtiment en construction : si le projet d'aménagement global n'est pas encore décidé (la réflexion est en cours), il est prévu d'y installer un terrain multisport qui sera accessible à tous les jeunes. La route départementale sera déviée et libérera ainsi une vaste zone entre les différents bâtiments.

Dans le parc municipal : de nouveaux jeux seront prochainement installés. Les jeux sont régulièrement contrôlés par un organisme spécialisé. A la suite des visites de contrôle, les jeux non conformes sont démontés et mis au rebut. Il faut alors les remplacer.

Restauration d'un *four à chaux* à Jussat et rénovation des *portails des cimetières* par l'atelier d'insertion de l'ASEVE



Chaque année la commune sollicite "l'Association Solidarité Emploi de Vic-le-Comte et ses Environs" qui s'inscrit dans le cadre général de l'économie sociale et solidaire. L'ASEVE. a été créée en 1990 par la mairie de Vic-le-Comte et l'Unité de Formation de Travailleurs Sociaux (U.F.T.S.), avec pour objectif de contribuer à la lutte contre l'exclusion sociale, par l'accès à l'emploi. L'ASEVE bénéficie d'une subvention de Mond'Arverne Communauté et d'aides de l'Etat et du département.

Étaient au programme 2019, la deuxième campagne de restauration du four à chaud situé au village de Jussat, ainsi que la réfection des portails des deux cimetières de la commune.





Poursuite des *travaux de restauration* à l'église de Jussat

Pour la seconde année consécutive, les travaux se sont poursuivis par la restauration des décors peints du chœur de l'église et notamment la voûte étoilée ainsi que les deux piliers de chœur surmontés de leur arc voûtant. Un décor



à l'identique de grappes et de feuilles de vignes rappelle le caractère particulier de ce village vigneron mais également toute la symbolique de la vigne mentionnée dans les Ecritures et célébrée au cours des messes. Pour rappel ces travaux de décors peints sont pris en charge par la municipalité, la pose d'un vitrail étant financé par le lancement d'une souscription publique soutenue par la Fondation du Patrimoine. Le dossier est en attente auprès de cette institution. Pour les journées de Patrimoine en septembre, une présentation des maquettes de ce vitrail a été réalisée afin que chacun puisse découvrir le projet et M. Jacques Michell, artiste peintre, et M. Lebideau, artiste verrier, ont répondu aux questions des visiteurs, tout en précisant la démarche qui s'inscrit dans la restauration de ce bâtiment religieux. Quelques jours auparavant, le nouvel autel a été installé. Il remplace celui qui avait été placé provisoirement… depuis plusieurs années.

Sous la houlette de Roland Cognet et de Michel Favier, les employés municipaux armés de palans, de pieds de biches et madriers ont soulevé du sol une énorme dalle, trouvée en 1985. Il s'agit vraisemblablement de l'autel originel de cette église. Pour parfaire cette restauration, Benjamin Caraty a repeint bénévolement la porte d'entrée.

Au final un résultat qui vaut le coup d'œil ! Mais déjà certains pensent à la troisième "saison" de la restauration : la restauration des peintures de la nef et des chapelles latérales.

La Compagnie de théâtre "Les 3 coups", en collaboration avec M. Michel FAVIER, vous convie à la représentation "d'**un petit meurtre sans conséquence**" mis en scène par Christian HABOUZIT.

Les fonds récoltés à cette occasion seront intégralement reversés à "l'Association vaincre la mucoviscidose".



Toujours et encore… des incivilités : *rappel concernant les déchets*

Nes incivilités coûtent cher aux collectivités, et donc aux contribuables. Des citoyens peu scrupuleux n'hésitent pas à déposer n'importe quoi dans les bacs, qu'ils soient verts ou jaunes.

Si des personnes étrangères à la commune viennent déposer à tout va leurs déchets de toutes sortes dans les bacs, voire hors des bacs situés sur notre commune, certains chanonatois et chanonatoises ont été surpris à déposer, un siège auto pour enfant dans un bac vert au lieu de l'apporter à la déchetterie, des jouets en plastique (brouette d'enfant, seau, …) là aussi dans un bac vert, etc.



Le Maire a déposé plainte à l'encontre des personnes étrangères à la commune. Ces dernières ont fait l'objet d'une procédure et ont été verbalisées. En ce qui concerne les habitants de Chanonat, ils n'ont pas, pour l'instant, été sanctionnés. Au vu des nombreuses incivilités concernant le domaine du dépôt des déchets, la municipalité s'est saisie du problème et travaille à trouver des solutions pour que les règles de dépôt soient mieux respectées.

Il est rappelé que les bacs situés derrière la salle des loisirs ne doivent être utilisés que par les personnes qui ont loué la salle. Les habitants doivent se servir des bacs qui sont près de chez eux.

N'hésitez pas aussi à signaler à la mairie tout abus, et notamment les dépôts par des personnes étrangères à la commune. Il semble en effet que depuis l'instauration d'une partie « redevance » par le S.B.A. (Syndicat du Bois de l'Aumône), certains habitants de communes voisines relevant du S.B.A. ont la fâcheuse tendance à venir déposer leurs sacs poubelles dans les bacs de notre commune qui, elle, dépend du S.I.C.T.O.M. des Couzes.

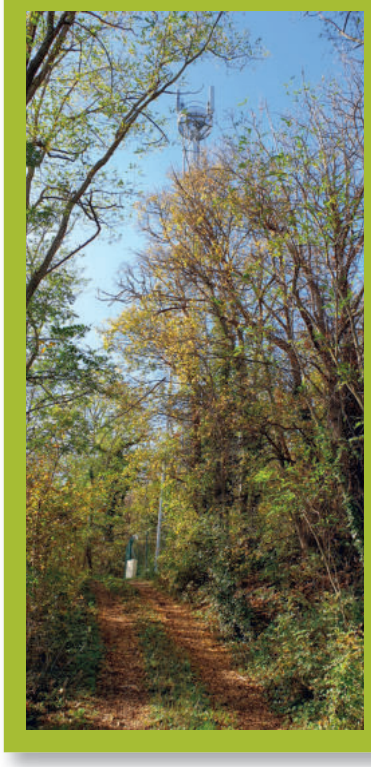
A noter aussi que certaines entreprises, y compris de la commune, déversent leurs déchets directement dans les bacs jaunes ou verts au lieu de les apporter à la déchèterie.



Contre la multiplication des pylônes de téléphonie mobile

Dernièrement, 3 opérateurs de téléphonie mobile ont déposé des demandes pour ériger 3 pylônes sur notre commune. Le Maire a exigé des opérateurs qu'ils s'entendent pour qu'il n'y ait qu'un seul pylône et qu'il soit éloigné des habitations.

Après une première réunion infructueuse en mairie, présidée par Madame la Sous-préfète d'Ambert, le Maire a maintenu ses exigences. Une seconde réunion a eu lieu en préfecture, le 7 novembre dernier. Un accord a été trouvé : le pylône de SFR qui se trouve près du château d'eau devrait disparaître et un seul pylône serait érigé, sur le domaine de Chagourdat. La commune attend la confirmation de cet accord.



Le pylône en photo se trouve sur la commune De Romagnat, à quelques mètres à peine du village de Jussat et d'habitations. Il semble qu'Orange n'a pas l'intention de le faire disparaître.

Plan climat air énergie territorial (PCAET)

Mond'Arverne Communauté est engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique. Elle élabore un plan climat air énergie territorial (PCAET), outil de planification territoriale, qui doit contribuer en priorité à réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), mais aussi atténuer les effets du changement climatique, développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie. Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un plan d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Un plan ambitieux et participatif

Le conseil communautaire souhaite donner à ce plan une réelle force de frappe, en définissant plusieurs impératifs :

- Transparence de la démarche et partage avec tous les acteurs du territoire
- Cohérence des discours et des actes
- Concrétisation rapide du plan climat par des actions ayant un réel impact.

Le PCAET vise également la préservation et l'amélioration de la qualité de l'air. A ce titre, il doit proposer des actions permettant de réduire les émissions de polluants atmosphériques. Il est révisé tous les 6 ans.

Il a été adopté en première instance par le conseil communautaire le 16 avril 2019, avant une présentation au grand public le 17 septembre 2019. Le principe du PCAET est défini par le Code de l'environnement. Il est soumis à **consultation publique du 4 novembre au 4 décembre 2019**.

Une charte d'engagement citoyen est mise en oeuvre pour permettre à tous de s'impliquer dans cette démarche (réalisation d'un bilan carbone, restitutions/échanges avec le pôle développement de Mond'Arverne Communauté…). Un guide des éco-gestes simples pour permettre à chacun d'engager ou d'accélérer sa propre transition énergétique et écologique est également mis à disposition.

Le mot du Président

Les déchets, quels enjeux pour demain ?

En s'engageant dans la signature d'un Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire (CODEC) avec le VALTOM, le SICTOM des Couzes doit participer à l'atteinte des objectifs de prévention et à la mise en œuvre d'actions concernant les flux prioritaires définis.

Les enjeux importants et changements pour « demain » :

- ***D'ici 2020,*** *chacun d'entre nous devra jeter 10% de déchets ménagers en moins dans la poubelle ordures ménagères, tri sélectif et en déchèterie … ce qui représente 50kg/an et par personne !*
- ***D'ici 2022,*** *nous devrons trier l'ensemble des emballages plastiques (pots de yaourt, barquettes et films plastiques souples …). Actuellement nous trions uniquement les flacons et bouteilles plastiques.*
- ***D'ici 2024,*** *la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition écologique pour la croissance verte (LTECV), prévoit un tri à la source des biodéchets (collecte dédiée, développement du compostage…).*

Chaque usager doit prendre conscience des enjeux environnementaux et économiques liés à la surproduction de déchets (+ de 500 kg/an et par personne) !

Vous aussi, participez à votre échelle !

Les informations qui vous seront données au travers de cet article participeront, nous l'espérons, à une meilleure compréhension de ces sujets sensibles.

Je vous souhaite à tous une bonne lecture.

Roger Jean MEALLET
Président du SICTOM des Couzes

SICTOM des Couzes

JANVIER 2019

26% de refus de tri en 2018, soit 3% de moins qu'en 2017 !
Une amélioration encourageante qui a permis de limiter les coûts en économisant près de 5 000 € sur **facture globale de 48 000 € !**
Participez à cette gestion des coûts en diminuant les erreurs de tri.
16kg/hab/an de refus pourraient être évités et ne pas être impactés sur la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).
Objectif 2019 : moins de 20% !

Qualité du tri du SICTOM des Couzes

BILAN 2018



1 257 tonnes collectées, soit 55 de plus qu'en 2017 !

434 tonnes incinérées, soit 46 de moins qu'en 2017 !

2020-2025 - Mond'Arverne

Des thématiques transversales et sectorielles

Le PCAET concerne de nombreux secteurs : énergies renouvelables, résidentiel, agriculture, modes de consommation, économie, mobilité, administration exemplaire. Il s'articule autour de thématiques transversales :

- **Sensibilisation et formation :** ancrer au sein des acteurs une véritable culture de la transition énergétique et climatique. Le PCAET est un projet fédérateur, qui rassemble les acteurs socio-économiques du territoire, ainsi que les élus et services de Mond'Arverne Communauté.
- **Les transports en commun :** le transport ferroviaire est au cœur des réflexions avec pour objectifs de garantir un meilleur fonctionnement et une plus grande utilisation de ces équipements. Une réflexion est également en cours à propos des pratiques individuelles, en œuvrant au déploiement d'un bouquet de solutions mobilités permettant de lutter contre l'autosolisme.
- **L'utilisation des ressources locales** (matières premières, carrières, filière courtes…) apparaît comme une piste pertinente à développer, notamment pour le développement économique mais aussi pour limiter les déplacements. L'aspect énergétique est également fondamental à travers l'exploitation des potentiels d'énergies renouvelables sur le territoire (solaire, bois, géothermie…). Enfin, l'utilisation des ressources locales concerne également l'alimentation, en favorisant par exemple le maraîchage pour permettre la consommation de fruits et légumes de saison.

Mond'Arverne Communauté mobilise autour de ce plan de nombreux acteurs du territoire, dans l'optique de créer une véritable dynamique territoriale. Habitants, acteurs économiques, collectivités territoriales et syndicats mixtes, exploitants agricoles, associations… sont les moteurs du changement et parties prenantes des actions à mettre en œuvre.

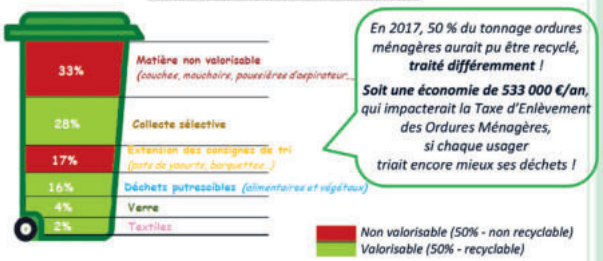


Le Président, les Vice-Présidents et les Elus du SICTOM des Couzes ont visité le centre de tri Echalier en mai dernier. Cette visite a permis de se rendre compte de la qualité du tri dans les bacs jaunes du territoire. En 2017, près de 30% de mauvais tri issus des bacs jaunes ont été constatés, alors que la moyenne nationale est de 17%. Ces déchets devraient se retrouver dans le bac ordures ménagères ou en déchèterie mais pas dans les bacs de tri sélectif !

En 2018, dans le cadre d'une étude portant à la fois sur la faisabilité de l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques, et sur l'amélioration de la qualité de la collecte sélective, le SICTOM des Couzes a procédé à l'analyse de bacs ordures ménagères.

Voici le constat des 4 analyses de bacs (caractérisations) ciblées par secteur (urbain, semi urbain, rural et touristique) :

QUE TROUVE-T-ON DANS LA POUBELLE ORDURES MENAGERES D'UN HABITANT DU SICTOM DES COUZES ?



Cette caractérisation réalisée sur les bacs ordures ménagères du territoire syndical représente 50% de déchets recyclables et 50% de déchets non recyclables.

La collecte sélective est encore bien trop présente dans les bacs ordures ménagères.

Si ces matières étaient **recyclées** (plutôt que d'être brûlées via l'incinérateur), elles limiteraient non seulement **l'utilisation des matières premières, mais aussi l'impact financier.**

A noter : les 17% liés à l'extension des consignes de tri (pots, barquettes et films plastiques) seront valorisables d'ici 2022.





Le mémo du tri est là pour vous aider sur notre site internet (www.sictomdescouzes.fr)

Les emballages recyclables doivent être déposés **EN VRAC** dans les bacs jaunes et dans les colonnes aux points d'apport volontaire (points propres).

- Pour le **PLASTIQUE**, seuls **LES BOUTEILLES ET LES FLACONS** sont à déposer dans les bacs jaunes et les points d'apport volontaire. Tout autre déchet plastique (jouets, pots de yaourt, sacs plastiques…) doit être jeté dans le bac à ordures ménagères ou déposé en déchèterie.
- Les déchets **ENCOMBRANTS, DANGEREUX, OU TOXIQUES**, ne doivent pas être déposés dans les bacs, mais seulement en déchèterie (ex : huiles, solvants, câbles électriques, électroménagers, gravats, matelas, plaquettes de frein…).
- Les **CADAVRES D'ANIMAUX** ne doivent en aucun cas être déposés dans les bacs de collecte. Il faut les déposer dans les bacs à viscères ou se rapprocher d'une société d'équarrissage.
- **LE VERRE** est à jeter **UNIQUEMENT** dans les colonnes à verre et non dans les bacs jaunes. Dans les bacs d'ordures ménagères, mettre uniquement la vaisselle, porcelaine et verres cassés.

Directeur de publication :
Roger Jean MEALLET
Président du SICTOM des Couzes

Une question ? :
SICTOM des Couzes – Le Treuil –
63320 SAINT DIERY
Tél : 04 73 96 77 75 – Fax : 04 73 71 69 46
Mail : sictomdescouzes@wanadoo.fr



Concert organisé par le comité des fêtes

Le 14 septembre dernier, le comité des fêtes a organisé la venue du groupe auvergnat Wazoo sur le terrain de pétanque de Chanonat. Ce fut l'occasion pour les habitants de le commune de découvrir ou redécouvrir ce groupe créé il y a 20 ans et de se retrouver entre amis autour d'un verre et du snacking proposé pour cette soirée, où nous l'espérons chacun aura passé un agréable moment.



Le comité des fêtes tient à remercier toutes les personnes extérieures qui nous ont aidés ainsi que tous les habitants qui ont participé à cette soirée.

L'Assemblée Générale du Comité des fêtes aura lieu le dimanche 5 janvier 2020 à la maison des Associations à 10 h.



Faites de la musique pour la Fête de la musique !

Nous lançons cette année le projet de proposer aux enfants de la commune de Chanonat une scène pour la fête de la musique 2020. Attention, il ne s'agit pas de cours de musique, mais d'organiser une fête de la musique avec ceux qui font déjà de la musique durant l'année (cours de musique, de chant ou groupe de musique déjà constitué). Tous les instruments sont invités !

L'idée est tout aussi socio culturelle que musicale. Il s'agit finalement d'animer la vie notre village et de proposer du lien musical tout l'année et plus particulièrement à l'occasion de la fête de la musique.

L'apprentissage de la musique et l'acquisition d'une technique d'instrument prennent tout leur sens lorsque cela est couronnée d'une production en public ! L'expérience de la scène proposée aux enfants, c'est reconnaître leur capacité d'interprétation musicale dès leur plus jeune âge ou la possibilité de se mesurer au public pour les plus expérimentés ! Les occasions de se produire en public sont rares ou alors limitées aux auditions de sélection ou de fin d'année. Alors pour nos musiciens en herbe cette scène c'est aussi valoriser leur travail tout au long de l'année et les inviter à créer eux même une véritable fête : Une fête de la musique par les chanonatois pour les chanonatois et tous les autres !

Si les enfants musiciens répondent présents à ce projet, toutes les bonnes volontés seront les bienvenues ! Cela pourra peut-être même donner l'idée aux plus grands de participer à la fête ! Alors si vous souhaitez vous informer, vous inscrire en tant que musicien ou proposer votre aide à l'organisation, n'hésitez pas à contacter Guillaume Gayraud par téléphone ou mail.

La première étape sera d'abord de recenser tous les enfants motivés !

Toutes les infos à venir sur www.bougerachanonat.com

Contact :

06 07 18 79 87 ou guillaumegayraud@hotmail.fr

Association des *parents d'élèves* CVJ

L'Assemblée générale de l'association des parents d'élèves CVJ du 11 Octobre, à la maison des associations, a été l'occasion pour de nombreux parents de se réunir. Après la réélection du bureau et la planification des futurs évènements, l'assemblée a pu partager un pot amical et sympathique.

L'occasion est donnée de rappeler que les bénévoles de l'Aide aux Devoirs accueilleraient volontiers de nouveaux volontaires pour étoffer leur équipe !

L'Association des parents d'élèves vous attend nombreux au Vide dressing le dimanche 17 Novembre à la salle des loisirs. Nous vous proposerons, dans un cadre convivial, boissons et petite restauration : sandwiches, pâtisseries, crêpes sucrées !

Fin Novembre, se déroulera notre traditionnelle vente de Gâteaux Bijou : pour passer commande ou en savoir plus, contactez-nous !

Le Dimanche 1er Décembre se tiendra notre Marché de Noël, à la salle des loisirs cette année, avec plus de 30 exposants ! Créateurs, artisans, artistes et producteurs locaux : venez découvrir des créations faites main ou déguster des produits du terroir !

Merci aux habitants de Chanonat Varennes et Jussat pour leur participation aux différents évènements organisés, ce qui permet de soutenir l'association dans ses actions, et permet de continuer à apporter une aide financière aux écoles : 300 € pour l'école maternelle et 500 € pour l'école primaire pour l'année scolaire 2018/2019.

Merci aux bénévoles (parents ou non) qui permettent que ces manifestations puissent avoir lieu.

Nous sommes encore plus motivé(e)s cette année !

Irène De Matos, Présidente ; Pauline Voute, Trésorière ; Alexia Dutremble, Secrétaire

Contacts :

Ape.cvj@gmail.com
Facebook : Association Parents d'élèves CVJ
ou le site www.bougerachanonat.com

Aide aux devoirs

Cette activité se déroule depuis octobre 2012 les lundis et jeudis de 17 h à 18 h hors vacances scolaires.

Nous sommes actuellement 7 à en assurer le fonctionnement. Nous souhaitons que l'équipe s'agrandisse afin de pallier les diverses absences, mais aussi pour mieux aider les enfants à faire leurs devoirs.

L'aide aux devoirs se passe dans une bonne ambiance de travail et c'est avec plaisir que nous accueillerons de nouveaux bénévoles qui seront les bienvenus.

Pour plus d'informations, vous pouvez joindre :

Martine au 06 31 52 01 43

Régine au 06 28 91 32 90

Bénédicte au 06 58 11 94 52

Le club Les Amis de l'Auzon a fermé au mois d'août

Reprise au mois de septembre. Le mardi 1er octobre, une sortie au volcan de Lemptégy a été organisée. Ce fut une excellente journée.

Prochaine manifestation le loto à la salle des fêtes, route d'Opme, le 24 novembre 2019 à partir de 14h.

Nous vous attendons nombreux !



Association pour le Don de Sang Bénévole de Saint-Amant-Tallende Secteur de Chanonat

Après des efforts constants de sensibilisation et de communication tels qu'un stand tenu lors du forum des associations de Chanonat, tels que des informations via Facebook, via le site "Bouger à Chanonat", via le site de la commune, etc… les membres du secteur de Chanonat ont pu accueillir 51 personnes dont 3 nouveaux donneurs le 25 septembre sous un air de vendange. Un quizz sur le don de sang a particulièrement intéressé les donneurs. Lors du forum, Marc Cœur s'est porté volontaire pour rejoindre notre équipe. Merci et bienvenue à Marc.

Quelques dates pour les prochaines collectes de 2019 et 2020:

25 Octobre 2019 : Tallende (Salle des Fêtes)

19 Décembre 2019 : Saint-Saturnin (Salle Grange de Mai)

19 Février 2020 : Saint-Amant-Tallende (Salle Dourif)

16 Avril 2020 : Tallende (Salle des Fêtes)

3 Mars 2020 : Le Crest (Salle des Loisirs)

6 Mai 2020 : Aydat (Foyer Rural)

Les malades sont en attente de votre générosité et vous remercient.

Création d'itinéraires de randonnées sur la Commune

L'atelier "chemins de randonnée" a bien avancé ses travaux, après plus d'un an et 16 réunions.

Trois randonnées, une au départ de chacun des villages de la Commune, sont prêtes pour les aménagements terminaux.

En dehors de la définition et de la rédaction des fiches "Rando" (descriptif des itinéraires), le travail a consisté à choisir la signalétique, négocier et signer des conventions d'autorisation de passage avec les propriétaires privés, concevoir les affichages aux différents points de départs, préparer des textes complémentaires plus longs, accessibles sur téléphone portable grâce à un code QR imprimé sur les fiches "Rando", elles-mêmes téléchargeables.

Les fiches sont prêtes et seront présentées à l'Office de Tourisme de Mond'Arverne, qui se chargera de l'impression après validation.

La Municipalité de Chanonat signe les conventions. Elle assure également le budget et les travaux concernant la sécurisation des circuits et la pose des panneaux d'information. (budget évalué et



Une partie des participants

déjà prévu pour 2019). Des bénévoles assureront le balisage et l'entretien courant des 3 circuits proposés.

L'atelier prévoit l'inauguration des trois circuits, le 29 février 2020.

De plus, il travaille à la réalisation d' une grande boucle reliant les 3 villages, qui devrait être finalisée courant 2020.

Ainsi Chanonat devrait proposer, dès le printemps prochain, une offre variée en matière de randonnées sur la commune.

Les membres de l'Atelier 4 : chemins de randonnée.



2019/2020 - Tous lutteurs !

C'est avec fierté que le Club de Lutte de Chanonat débute sa rentrée en voyant le nombre de ses licenciés doubler. Petits et grands, lutteurs et sportifs, tous sont venus partager et vivre ensemble cette nouvelle année sportive. Nouveauté cette saison : mis en place d'un cours de renforcement musculaire pour les adultes les mercredis de 20h à 21h au Mille Club de Chanonat.

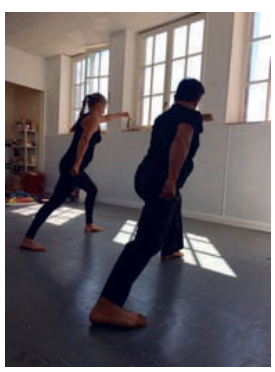
Nous avons aussi le plaisir d'accueillir au sein du Club deux nouveaux entraîneurs bénévoles diplômés de la FFL : Olivia Guioby avec les 3/5 ans le mardi et Loïc Bertrand avec les 6/7 ans le jeudi.

Tout habitant âgé de 16 à 70 ans n'ayant aucune expérience et souhaitant faire partie du Club en tant que bénévole pour participer à l'entraînement des enfants, peut déposer une candidature pour passer le BF1 (Brevet Fédérale animateur lutte des 3/5 ans) subventionné par le Club de Chanonat Lutte et le Comité départementale 63.

A bientôt, sur le tapis !

Un *démarrage prometteur* pour l'association "*Sonmudo des Volcans*"

L'association "Sonmudo des Volcans" est heureuse de compter dix-huit adhérent(e)s-pratiquant(e)s de tous âges, venant de Chanonat, Jussat, ou Varennes, et même de communes voisines. C'est un beau succès pour le lancement des activités régulières de cette récente association sportive, la seule à ce jour dans toute la région AURA à proposer la pratique de cet art martial zen sud-coréen !



Le Sonmudo, ou yoga coréen, est une discipline ancestrale qui a longtemps été réservée aux seuls moines bouddhistes… Cette année, nous fêtons les 35 ans de l'ouverture au grand public du Sonmudo, ce qui donnera lieu à de grandes festivités fin octobre à Golgulsa, le temple siège du Sonmudo, et à Séoul. On compte aujourd'hui une vingtaine de clubs en France, dont « Sonmudo des Volcans » est le petit dernier. Ces clubs sont localisés en région toulousaine, en région parisienne, sur Montpellier, Strasbourg, Nantes, Rodez ou Millau (http://www.sonmudo.eu).

Les cours ont donc démarré le 19 septembre dernier sur notre commune. Ils auront lieu jusqu'à la mi-juin 2020, à la salle des loisirs de Chanonat, les jeudis soirs de 19h45 à 20h45, hors vacances scolaires et fériés. D'autres évènements pourront être proposés durant l'année, dans un esprit de découverte de cette discipline "bien-être", à la croisée du yoga, du Qi gong, du Tai Chi et du Taekwondo.

Sachez que les inscriptions ou une séance d'essai gratuite sont possibles même en cours d'année. Deux formules vous sont proposées par "Sonmudo des Volcans" : un abonnement annuel (au besoin le tarif sera ajusté) et une carte "10 séances" consommable à votre rythme et renouvelable si vous le souhaitez. La licence de l'Ecole Française et Européenne de Sonmudo – EFES – fédération à laquelle l'association est affiliée, est en sus. Un tarif réduit est également appliqué pour les jeunes de 12-18 ans, les étudiants, les demandeurs d'emplois, les retraités, ou pour le 2e adulte d'une même famille s'inscrivant.

Pour plus d'information :
par téléphone au 06 80. 70 08 96
par email : sonmudodesvolcans@gmail.com
ou sur le site www.bougerachanonat.com

Nouvelles de l'*école primaire*

Depuis la rentrée de septembre 2019, les deux écoles ont fusionné et c'est désormais une école primaire qui est dirigée par Mme Tournadre.

Voici la répartition des classes et leur enseignante respective :

Petite Section-Moyenne Section : Mme Cayrouse

Moyenne Section-Grande Section : Mmes Tournadre et Vittoz

Cours Préparatoire-CE1 : Mme Arnould

CE1-CE2 : Mme Brunie

CE2-CM1 : Mmes Ferré et Vittoz

CM2 : Mme Rayssiguier

La directrice est déchargée de sa classe le lundi. Pour tout renseignement, vous pouvez la joindre au 04 73 78 26 98.

Les conseils d'école avaient opté pour la semaine de 4 jours. Le conseil municipal a finalement donné son accord pour demander une dérogation pour passer à la semaine scolaire de 4 jours. Les élèves n'ont donc plus école le mercredi. Les horaires présentent cinq minutes de décalage entre les deux bâtiments : de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30 pour le bâtiment d'en haut, et de 8 h 35 à 11 h 35 puis de 13 h 35 à 16 h 35 pour le bâtiment d'en bas.

Dès le mois de septembre, les deux classes des plus jeunes ont profité d'un cycle de quatre séances de danse avec Thierry Lafont. Les deux classes des grands sont allées à la foire-expo de Clermont pour pratiquer divers ateliers sportifs et visiter l'exposition sur le Japon. Et les deux classes de CP-CE1 et CE1-CE2 se sont rendues à Saint-Saturnin pour le festival des Jours de Lumière et regarder diverses installations et assister à des spectacles de rue.

Chaque classe est accueillie mensuellement à la médiathèque municipale, pour une lecture par les bénévoles et un emprunt de livres.

Cette année scolaire ce seront les groupes de Grande Section, CP et CE1 qui iront au bassin de Longues pour un cycle piscine de dix séances durant le troisième trimestre.

Les six classes sont inscrites au programme avec le SMVVA (Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon). Chaque classe bénéficiera d'interventions de professionnels sur l'environnement pendant l'année et se retrouvera avec toutes les autres classes participantes au mois de juin pour une journée de restitution.





Forum des *associations*

Le mercredi 4 septembre dernier a eu lieu le second forum des associations, salle des Loisirs et du Temps libre. Ce forum marquait une rentrée riche et originale en activités culturelles, de loisirs et sportives, pour les jeunes et les moins jeunes : seize associations et initiatives villageoises étaient réunies.

Plus de 250 personnes se sont déplacées pour l'occasion. Les habitants de Chanonat, Varennes et Jussat ont pu s'inscrire aux animations et services proposés :

- renforcement musculaire, yoga, sonmudo, randonnée pédestre, course à pied, pêche, coinche, et pour les enfants : lutte, anglais, yoga, langue des signes, musique, fête de la musique pour enfants…

Ils ont pu aussi découvrir et s'inscrire à la toute nouvelle communauté de covoiturage chanonatoise "via Chanonat Varennes Jussat".

Les associations caritatives et culturelles ont présenté leur activité et leurs prochains événements : association pour le don de sang bénévole, association culture et patrimoine, association pitchou rencontres, les bouchons d'amour, association Champ libre, association des parents d'élèves CVJ, etc.

Pour vous informer en temps réel sur tous les événements et activités des 3 villages Jussat / Varennes / Chanonat, elles ont créé un site internet mutualisé comprenant un agenda, des actualités, un service de covoiturage des annonces de babysitting… www.bougerachanonat.com.

Les associations donnent vie à un village, elles créent du lien entre les habitants, elles créent aussi des lieux de rencontre et de solidarité.

C'est pour ces raisons que tous les bénévoles des associations chanonatoises vous remercient de les soutenir.

Pour recevoir toutes nos actualités, pensez à vous inscrire à notre newsletter sur le site mutualisé des associations « Bouger à Chanonat » :

https://www.bougerachanonat.com/
email : bougerachanonat@gmail.com

Les *activités* du BOC

Le BOC a été présent à Saint-Flour le dimanche 15 septembre pour compléter l'équipe de Brioude.

Le 5 octobre, le BOC s'est déplacé avec honneur pour participer à un tournoi de rugby loisir.

- Dimanche 20 octobre : 14 h, concours de belote du BOC



- Vendredi 25 octobre: réception des VRACS de Beaumont à Chanonat,1 9h
- Novembre : match à déterminer
- Samedi 7 décembre: repas du BOC

L'équipe encadrante prépare une sortie au printemps 2020 au sud de Toulouse (St-Martory), après leur venue à notre formidable tournoi du 25 mai dernier, c'est à nous de représenter les couleurs de notre village dans le sud !

Toute l'équipe du BOC remercie sponsors, mécènes, supporters et supportrices, accompagnants(es) et bénévoles ainsi que tous ceux qui nous soutiennent.

Les clubs sportifs de Saint-Genès-Champanelle et de Chanonat unissent leurs forces



Suite à la rencontre de l'ex-international rugbyman, Philippe Marocco et le Chanonatois Mathieu Boubat, un projet de partenariat est en voie de naître entre les deux clubs de rugby de Chanonat et de Saint-Genès-Champanelle. Une convention tripartite sera prochainement signée entre la mairie et les deux associations sportives dans le but de développer un maillage avec cette commune voisine.

Pour cette nouvelle saison du rugby loisirs, le BOC ne compte pas moins de 35 licenciés.



Pamplemousse *et* Ribambelle

L'année scolaire a repris sur des chapeaux de roues pour Pamplemousse et ribambelle !

Nous avons commencé avec le forum des associations le 4 septembre très agréable et très sympa, et où les adhérents ont pu s'inscrire aux différentes activités proposées, aux balades Jussat/Varennes/Chanonat ,et au cirque de Rosie.

Le Caracycle a repris le mardi et compte 18 enfants participants et 8 parents qui tournent pour les accompagner et les raccompagner de l'école. Merci à eux pour leur investissement. Pour tout renseignement Marie Valdovinos 06 63 56 24 81.

- Le yoga a repris le vendredi pour les adultes, de 20 h à 21 h 30 au Mille Club de Chanonat.



Du yoga enfant est proposé le lundi soir 1 semaine sur 2 pour les enfants de 6 à 11 ans. Les séances se déroulent au Mille Club de 17 h 15 à 18 h 15.

Les cours d'anglais le samedi (1 semaine sur 2) ont repris avec Debbie. Les séances se déroulent en 2 groupes : 3/5 ans (9 h 30-10 h 30) et 6/8 ans (10 h 30-11 h 30) à la maison des associations de Chanonat.

Il reste quelques places pour ces activités, n'hésitez pas à vous inscrire !

Corinne 06 72 54 68 70 ou Pauline 06 67 67 62 73.

Le temps d'accueil pour les petits 0-3 ans accompagnés des parents, grands-parents ou assistantes maternelles se fait le jeudi au Mille Club de Chanonat de 9 h à 11 h. Joindre Pauline et Corinne.



Un groupe de course à pieds s'est monté depuis l'an dernier et propose des jours et des heures de course dans le but de courir à plusieurs.

Des balades pour adultes les dimanches pour découvrir la flore et la faune à Jussat, Chanonat et Varennes sont proposées.

Pour ces deux activités et pour tout renseignement, vous pouvez voir avec Cécile 06 81 75 28 24.

- Les peintres se retrouvent ensemble les mardis après-midi pour pratiquer leur art à la maison des associations.
- Le cirque Rosie aura lieu le dimanche 10 novembre à 16 h à la salle des fêtes.

Venez nombreux, la place est à 5 €, le spectacle est extra et nous proposons une vente de gâteaux après le spectacle. Tous ceux qui veulent faire un gâteau à vendre sont les bienvenus.





Le Mille Club : *plus de 40 ans de bons et loyaux services* !

La salle du Mille Club devrait disparaître fin 2020, afin de permettre la déviation de la route qui sépare l'école primaire en 2 (les écoles maternelle et élémentaire ont fusionné cette année et donné naissance à l'école élémentaire de Chanonat).

La municipalité essaie de trouver un repreneur qui donnerait une seconde vie à la structure. Il faudrait alors démonter le bâtiment pour le remonter sur une autre base. Mais aussi le transformer pour le mettre aux normes actuelles.

Petite histoire des "Mille-Clubs"

L'opération "Mille-Clubs"

La circulaire de François Missoffe, ministre de la Jeunesse et des Sports de l'époque, datée du 20 juillet 1967, précise que l'opération "mille clubs de jeunes" a un double but : *"créer un équipement léger destiné à un nombre limité de jeunes et donner aux jeunes un sentiment de communauté et d'appropriation en leur faisant monter eux-mêmes leur local"*. 2 346 clubs de jeunes ont été construits en France entre 1968 et 1982 sur la base de cinq modèles industrialisés retenus à la suite de concours conception-construction influencée par le célèbre architecte et designer français Jean Prouvé. Le local-club couvre une superficie de 150 mètres carrés et peut recevoir un maximum de 200 personnes. Les organismes destinataires recevront ainsi les éléments de la structure par "paquets", sous forme de caisses d'une trentaine de kg pour qu'elles restent transportables, accompagnées d'une notice de montage d'une centaine de pages très détaillée. Le kit comprenait tous les éléments nécessaires, structure, toiture, cloisons, sanitaire, chauffage, etc.

Cet équipement était fourni gratuitement (d'une valeur d'environ 100 000 Francs) aux associations qui devaient prendre à leur charge la réalisation de la dalle recevant l'édifice et en assurer le montage.

5 modèles différents ont été réalisés par différentes sociétés.



Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) pour les 3-11 ans - Mond'Arverne

Les Accueils de Loisirs Sans hébergement (ALSH) sont destinés aux enfants âgés de 3 à 11 ans et/ou scolarisés en maternelle ou primaire (de la petite section au CM2). 6 sites sont répartis sur l'ensemble du territoire (Saint-Georges-sur-Allier, Orcet, Vic-le-Comte, Aydat, La Roche Blanche, Saint-Saturnin). Le service est proposé de 7 h 30 à 18 h 30, les mercredis et durant les périodes de vacances scolaires (hors vacances de fin d'année), selon les modalités de chaque structure. La tarification est établie selon le quotient familial.

Des cycles de sensibilisation à l'environnement et des activités « pleine nature » sont également organisés au sein du domaine de Chadieu, s'appuyant sur l'expertise de partenaires spécialisés. Ces cycles seront ouverts à l'ensemble des ALSH du territoire.

L'accueil adapté pour les enfants en situation de handicap

Mond'Arverne Communauté propose un accueil adapté aux enfants en situation de handicap, ayant une reconnaissance MDPH, en leur permettant de partager des moments de loisirs et de détente en milieu ordinaire avec des enfants de leur âge.

Cimetières : la *procédure de reprise de concession* touche à sa fin

Selon l'article L. 2223-17 du Code général des collectivités territoriales, le maire a la possibilité de récupérer une concession laissée à l'abandon par les familles.

La commune de Chanonat a lancé, il y maintenant 3 ans, une procédure de reprise des concessions en état d'abandon.

Il a été vérifié plusieurs points avant d'enclencher la procédure :

- la concession doit présenter un manque évident de soins ;
- s'il s'agit d'une concession centenaire ou perpétuelle, elle ne doit pas être entretenue par un organisme public (mairie, …) ;
- le contrat doit excéder trente années ;
- il n'y a pas eu d'inhumation sur site depuis dix ans.

Sont concernés les monuments délabrés, effondrés, envahis de végétation, qui présentent des failles au niveau de la pierre tombale, du socle, toutes les sépultures qui présentent un risque pour la salubrité et l'hygiène, les tombes avoisinantes, les accès, les usagers, …

L'objectif, pour la mairie, est d'améliorer l'état général des cimetières de la commune et d'obtenir de nouveaux emplacements.

La procédure de reprise impliquait avant tout d'avertir la famille :

- dans un premier temps, la mairie a organisé une visite de la tombe pour constater son manque d'entretien ;
- pour ce faire, elle a convoqué les proches et les ayants droits un mois avant la date de rendez-vous ;
- si elle ignorait leur identité et leurs coordonnées, les date et heure de la convocation ont été affichées sur les murs de la mairie et à la porte du cimetière.

Il a fallu ensuite constater qu'il y a eu abandon, au travers d'un procès-verbal.

Ce procès-verbal une fois validé a été diffusé (ce qu'on nomme officiellement la "publicité").

Aujourd'hui, trois ans après l'établissement de ce premier document, nous allons effectuer un second procès-verbal dans les mêmes conditions que le premier, pour vérifier s'il y a eu réparations ou si la concession est toujours dans le même état de délabrement :

- s'il y a eu travaux et que l'ensemble est de nouveau en bon état, la procédure est immédiatement suspendue.
- si rien n'a été fait ou que les actes effectués n'ont pas amélioré la situation, un nouveau procès-verbal est adressé par lettre recommandé avec accusé de réception aux familles qui ont alors un mois de délai pour agir.
- si on ignore leur identité, le document sera affiché en mairie et au cimetière.



Au bout d'un mois, c'est le conseil municipal qui statuera sur la reprise éventuelle de la concession par la commune.

À savoir : Le maire peut très bien ne pas appliquer cette décision ; c'est lui qui juge au final du bien-fondé ou non de la reprise de concession.

Les suites de la reprise de concession

Le conseil municipal ayant validé la reprise, un arrêté municipal officialise cette décision : il fait l'objet d'une publication, mais n'a pas à être signifié aux héritiers ou aux familles.

Un mois plus tard peuvent démarrer les opérations de remise en circulation de la concession, sur décision du maire.

Ces dernières supposent :

- le démantèlement du monument funéraire (pierre tombale, stèles, plaques, …) aux frais de la municipalité, soit pour destruction, soit pour revente ;
- l'exhumation des restes qui seront placés dans l'ossuaire out incinérés en vertu de l'article L. 2223-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Une fois ces opérations réalisées, la concession peut être remise en circulation.

Départ à la retraite de Bruno Bonnefont, dernier directeur de l'école primaire de Chanonat



C'est une aventure qui se termine pour Bruno Bonnefont qui restera le dernier directeur de l'école primaire de la Commune : les écoles maternelle et primaire ayant fusionné, il y a maintenant une école élémentaire. Une nouvelle vie va débuter pour Bruno !

Mais revenons sur sa carrière : de 1974 jusqu'en 1982, Bruno enseigne dans des écoles situées à Clermont-Ferrand. C'est en septembre 1982 qu'il est nommé dans notre commune. Ce n'est pas moins de 37 belles années que Bruno Bonnefont a partagé avec les enfants de la commune, employées à diriger et faire évoluer les écoles telles que nous les connaissons aujourd'hui.

1983 marque le début des grands changements. Ainsi, les deux classes de Chanonat et la classe de Jussat sont regroupées pour ne former qu'un seul regroupement pédagogique. Par la suite, une garderie est créée, ainsi qu'une cantine et le service des transports est assuré entre les deux villages. Ces actions ont notamment été rendues possibles grâce à l'aide d'associations de parents très dynamiques.

Un nouveau chapitre s'ouvre en 2007, avec la construction et l'ouverture de l'école maternelle et la fin du regroupement pédagogique des classes de Chanonat et de Jussat. Deux directions séparées sont mises en place. Les enfants se faisant de plus en plus nombreux, en 2013, la commune obtient la création d'une quatrième classe en élémentaire.

Il nous faut saluer l'implication de Monsieur Bonnefont, tout au long de sa carrière, et le remercier pour tout ce qu'il a apporté à l'école élémentaire et aux générations d'écoliers qui ont fréquenté sa classe. Les séjours de découverte, la réalisation de livres, le montage de spectacles et l'organisation des fêtes ont permis de faire vivre les Ecoles de Chanonat et de Jussat, offrant ainsi des opportunités très enrichissantes et de magnifiques souvenirs pour les enfants.

Une page se tourne pour Monsieur Bonnefont et les Ecoles de Chanonat, mais une nouvelle page s'ouvre avec la reprise de la direction de l'école primaire par Madame Tournadre.

Nous souhaitons une agréable retraite à Monsieur Bonnefont et lui souhaitons de la vivre pleinement !



Bruno a fait revivre l'école de Jussat

En plus, d'avoir été un Directeur très actif, le tout frais et jeune retraité a organisé une exposition, du 4 septembre 2019 au 22 septembre 2019, dans l'ancienne école de Jussat, pour faire revivre toutes ces années passées dans ce lieu maintenant appelé à d'autres usages. Un moment de convivialité et de partage, mais surtout un retour en arrière à l'époque des culottes courtes pour les anciens élèves et leurs parents !

Il a aussi organisé, le 7 septembre dernier, une soirée avec ses anciens élèves, parents, voisins et amis réunis pour la circonstance. Tous se sont retrouvés sur la place de la Treille et dans la classe pour boire un verre et se rappeler leurs années d'école, leurs aventures ou mésaventures, le temps d'une soirée. Les élèves ne pouvant participer à cette belle soirée se sont quand même investis en offrant un montage audiovisuel en direct à leur ancien Directeur afin de lui souhaiter une bonne retraite. C'est ainsi que deux beaux évènements, à l'image de la carrière de Bruno Bonnefont, se sont clôturés !





Fête *patronale*

Comme il est de coutume, le quatrième weekend de septembre s'est déroulé la fête patronale qui, une fois encore, a su réunir beaucoup d'enfants accompagnés des parents et grands-parents pour le traditionnel défilé aux lampions, sous l'orchestration de notre fidèle Banda Romagnatoise. Après un parcours à travers les rues du village, les petits et grands ont pu apprécier le pot offert par la municipalité.




PAS DE
PERDANT

Nouveau : un bureau de vote à Varennes et un changement de local à Jussat

Afin de faciliter le bon déroulement des opérations électorales, il est préconisé de ne pas excéder le nombre de 1 000 électeurs inscrits par bureau de vote.

Le bureau de vote de la salle des Loisirs à Chanonat comptait plus de 1 000 électeurs.

Le conseil municipal a donc décidé, à l'unanimité, lors de sa réunion du 23 juillet 2019, de créer un bureau de vote à Varennes. La salle communale du Pitchou accueillera les électeurs de Varennes et de Chagourdat dès les prochaines élections.

Pour les électeurs de Jussat, du changement également avec le transfert du bureau de vote à l'ancienne école à compter des prochaines élections.

Médiathèque



Une rentrée bien entamée avec toujours autant d'enthousiasme et de projets, des lecteurs tous les mercredis de 15 h 30 à 17 h 30 et les samedis de 10 h 30 à 12 h.

Rappel : L'inscription dans les différentes Médiathèques de Mond'Arverne est gratuite. N'hésitez pas, il y a des cartes pour tout le monde !

Coopération toujours active avec les écoles.

Documentation à votre disposition :

- Des animations sur le territoire
- Les rencards nomades
- Les Automnales

Atelier numérique

Vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement à l'utilisation de vos outils numériques, rendez-vous à la mairie, salle du conseil, le **mardi de 14 h 30 à 16 h 30**. Le groupe déjà constitué a repris ses activités depuis début septembre et vous accueillera avec plaisir.

Venez avec votre matériel, nous nous efforcerons de vous aider.

Séverine et Christiane.

Un nouvel infirmier sur la commune

M. Lilian Mougin a pris la suite de Mme Séverine Renault au sein du cabinet infirmier de Chanonat (suite à la cessation d'activité de cette dernière).

Témoignage pour le depart de Philippe Raynaud en retraite des pompiers

Extrait du discours du lieutenant William LAUREAUX



Mesdames et Messieurs,

Je voudrais commencer ce discours en vous remerciant pour votre présence à la cérémonie organisée à l'occasion du départ en retraite de l'adjudant-chef Philippe RAYNAUD après 30 années de loyaux services. (…)

Ta carrière, Philippe, a commencé comme sapeur-pompier volontaire en 1989 pour évoluer rapidement sur l'échelle des grades. Tu es passé de 1ère classe à adjudant-chef, sans oublier ton rôle de chef de centre de 2005 à 2011 sur la caserne de Chanonat, prenant la relève de ton ami Patrick GARAND qui savait le centre en bonnes mains. A la fermeture du centre de Chanonat, en 2012, et son rattachement sur le CPI de la Roche Blanche, tu es devenu chef d'équipe, là où auparavant tu étais déjà formateur JSP à Saint Genès Champanelle. Le petit Erwan est devenu grand mais s'en souvient encore et a toujours autant d'attachement pour toi : tu as su lui enseigner la relève et déléguer ton savoir ce qui a été au centre de tes objectifs. Tu as été une référence en tant que formateur incendie et animateur sportif. (…)

Comme vous venez de l'entendre, sa passion ne s'est jamais démentie, malgré les contraintes. Etre sapeur-pompier volontaire c'est des rencontres extraordinaires, des moments inoubliables, des amis devenus une famille avec des moments de solidarité mais aussi, des moments de tristesse et de peine. (…)

Tu n'as jamais négligé une demande d'intervention, un appel au secours qui pouvait cacher une détresse, une solitude, un simple besoin de parler qui, parfois, pouvait avoir des conséquences terribles. Philippe, tu auras été un homme respecté de tous : nous ne pouvons que saluer ton implication et ton engagement, ainsi que ta disponibilité. (…)

Tu as été dévoué à la population de nos communes et tu le reste via ton travail d'employé communal. Ce discours nous tous l'avons à ton sujet, cela a été un plaisir de travailler avec toi. Ton sens du devoir, mais aussi ta compréhension des problème sont appréciables.

Voilà, Mesdames, Messieurs, un portrait bien succinct de l'homme que nous honorons aujourd'hui. (…) Nous te remercions pour avoir donné l'exemple de ce qu'est un sapeur-pompier aujourd'hui.

Sache Philippe que les portes de la caserne seront toujours grandes ouvertes pour toi, tu seras toujours le bienvenu. Un discours ne suffirait pas pour résumer 30 ans de pompier, nous te souhaitons tous une excellente retraite. Je pense qu'il est temps maintenant de se retrouver autour du verre de l'amitié.



Délits et incivilités : les interventions du maire

Le maire est le garant, sur le territoire communal, d'un ensemble de règles. Il a des pouvoirs propres dans le domaine de la police.

Le maire est l'autorité de police administrative au nom de la commune. Il possède des pouvoirs de police générale lui permettant de mener des missions de sécurité, de tranquillité et salubrité publiques.

Par ailleurs, en sa qualité d'officier de police judiciaire, le maire est tenu de signaler sans délai, au Procureur de la République, les crimes et délits dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

Les domaines d'exercice des pouvoirs de police du maire sont les suivants : l'habitat, la circulation et le stationnement, la protection des mineurs, l'environnement, l'urbanisme, les activités professionnelles, les réunions, les loisirs, la santé publique, les funérailles et les lieux de sépulture.

Afin d'assurer au mieux ses pouvoirs de police, le maire est tenu de mettre en œuvre les moyens normatifs et matériels nécessaires. Il peut, notamment, proposer de créer une police municipale qui assurera le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques.

En l'absence de police municipale, ce qui est le cas sur la commune de Chanonat, le maire fait appel aux services de gendarmerie ou intervient lui-même. Les adjoints peuvent aussi intervenir en lieu et place du maire.

Depuis 2014, votre maire est intervenu à maintes reprises pour des problèmes de stationnement, de nuisances sonores nocturnes, de fonctionnement d'outils thermiques le dimanche après-midi, de dépôts de matériaux et d'ordures diverses (dernièrement la responsable d'une société de La Roche-Blanche a été verbalisée suite au dépôt de plainte du maire). La mairie possède maintenant un terminal de verbalisation électronique permettant de verbaliser un certain nombre d'infractions.

Votre maire a également saisi le Procureur de la République pour des constructions illégales, notamment en zone naturelle, et a dû faire démolir des constructions sur le domaine public. Il est aussi intervenu auprès du Procureur de la République pour demander le placement sous tutelle de personnes non autonomes.

Toutes ces actions ne sont pas connues du public, mais demandent de la disponibilité et la volonté d'agir. Elles contribuent à la sécurité et au bien-être des habitants de la commune.



Rencontre avec les habitants du *lotissement de la Croix Saint-Etienne*



Samedi 19 octobre 2019 dernier, la municipalité a organisé une rencontre avec les habitants du lotissement de la Croix Saint-Etienne. L'objectif principal de cette rencontre était d'échanger sur l'aménagement du terrain se situant à l'entrée du lotissement dont la commune deviendra propriétaire à la fin des travaux par le biais d'une convention de rétrocession.

La superficie du terrain étant d'environ 6 000 m², les perspectives d'aménagement sont très intéressantes. Les habitants ont ainsi pu faire part de leurs idées que les élus ont accueilli avec intérêt : espace vert, aire de jeux pour enfants, aire d'activité pour adulte et adolescent, bancs…

La municipalité envisage d'aménager le terrain dans la même lignée que les propositions des habitants, c'est-à-dire, par l'implantation d'un espace vert ombragé avec une aire de jeux pour enfant sécurisée. Cependant, le projet n'est pas encore acté puisqu'il suppose une étude plus approfondie et un achèvement total des travaux dans le lotissement.

La rencontre s'est clôturée en partageant un moment de convivialité avec les habitants autour d'un verre.

Festival "Les Automnales" : deux représentations à Chanonat

Pour la seconde fois, le samedi 12 octobre à 17 h 30 puis à 20 h 30, la commune de Chanonat était partenaire aux côtés du conseil départemental pour accueillir, dans le cadre du festival des automnales, devenu depuis cette année une saison culturelle, un spectacle de la compagnie Nosferatu : « Et soudain dans la tourmente ». Monologue intime et politique, malheureusement encore trop d'actualité, qui porte la voix de toutes les femmes qui décident de lutter et de se battre. A l'issue de chaque représentation avait lieu une rencontre avec l'artiste pour une discussion qui fut à chaque fois pleine de richesse et d'humanité.

Naissances

PERRET Ulysse, *Chanonat*, le 15 février 2019
BRUNEL Clémence, *Chanonat*, le 24 février 2019
MAURICE Constance, *Chanonat*, le 18 mars 2019
PERRIER Charlie, *Varennes*, le 21 mars 2019
BARON Marcel, *Chanonat*, le 28 avril 2019
GUSTAN Nolan, *Jussat*, le 5 mai 2019
LECESNE Calie, *Jussat*, le 18 mai 2019
BILLAUDET Thomas, *Chanonat*, le 22 mai 2019
ADMIRAT Lise, *Chanonat*, le 26 mai 2019
BARTAUD Roxane, *Chanonat*, le 25 mai 2019
FONTANIER Loula, *Jussat*, le 31 mai 2019
BOULIER Romy, *Jussat*, le 1er juillet 2019
DUARTE Eva, *Jussat*, le 20 juillet 2019
GAGGINI Alice, *Varennes*, le 24 juillet 2019
JABOT Martin, *Chanonat*, le 6 septembre 2019
ORLHAC Gaspard, *Chanonat*, le 21 septembre 2019
LABONNE Fanny, *Chanonat*, le 2 octobre 2019

Décès

GONOT Maurice, *Jussat*, le 19 février 2019
ONDET Bernard, *Chanonat*, le 20 février 2019
PERIN Michèle épouse DE BROSSES, le 27 mars 2019
CHABORY Paul, *Jussat*, le 1er avril 2019
ROBERT Roger, *Chanonat*, le 28 avril 2019
SADOURNY Jacques, *Varennes*, le 6mai 2019
TIXIER Bastien, *Varennes*, le 15 novembre 2019

Mariages

HYBRY François et **CHAMBON Sylvia**, *Varennes*, le 27 avril 2019
GIGAULT Stéphane et **FAFOURNOUX Christine**, *Chanonat*, le 8 juin 2019
DE LIMA Eric et **RATINIER Valérie**, *Jussat*, le 8 juin 2019
GLIPA Geoffroy et **GALLON Céline**, *Jussat*, le 6 juillet 2019
DUGOUR Laurent et **ASTIER Liliane**, *Varennes*, le 28 septembre 2019
DAGOURY Benoît et **LACHIEZE Violette**, *Varennes*, le 28 septembre 2019

La nouvelle *Maison de Gergovie* ouvre ses portes !





Véritable porte d'entrée pour la découverte du site, elle proposera différents services (accueil, boutique, information, programmation culturelle et de loisirs) et, en premier lieu, la visite de son centre d'interprétation consacré à la bataille de Gergovie, aux découvertes archéologiques et à la formation géologique du plateau.

Les visiteurs évolueront à travers un parcours de visite dynamique entre 4 grands espaces abordant chacun une thématique :

- La Guerre des Gaules à partir du siège de Gergovie, relaté au cours d'un spectacle d'une dizaine de minutes, et complété de modules thématiques sur l'armement, les fortifications, l'historiographie et l'archéologie de la bataille,
- Le territoire arverne révélant les agglomérations gauloises d'Aulnat-Gaidaillat, Corent, Gondole et Gergovie,
- Le paysage et géomorphologie du site présentant le Plateau de Gergovie au centre d'un ensemble remarquable de paysages observables à 360°,
- Le passé récent de Gergovie et la construction du mythe gaulois.

Ce projet phare de Mond'Arverne Communauté a été réalisé avec le soutien du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de l'État et de l'Europe.



Les visiteurs, petits et grands, pourront **revivre la bataille de Gergovie**, à travers un parcours où ils seront tour à tour surpris, attentifs, étonnés, émerveillés et surtout… conquis !



La scénographie offrira une plongée dans la civilisation des oppida et permettra de **découvrir la spécificité du paysage** et du plateau de Gergovie. Pour donner à ce projet toute son envergure, Mond'Arverne Communauté s'appuie sur un conseil scientifique composé d'archéologues, d'historiens et de géographes.

Construite sur deux niveaux, le **Musée Archéologique de la Bataille de Gergovie accueillera également l'Office de tourisme de Mond'Arverne Communauté. 40 000 visiteurs sont attendus chaque année**. L'objectif de ce projet est de fidéliser les habitués, tout en séduisant les visiteurs de passage, grâce à une offre renouvelée, diversifiée et évolutive.

Histoire d'un projet

Le projet du Musée Archéologique de la Bataille de Gergovie (ex Maison de Gergovie) a été initié par l'ancienne communauté de communes de Gergovie Val d'Allier. Il s'inscrit dans un contexte plus large de **valorisation du site de Gergovie** (96 ha) **et des sites archéologiques connexes** (sites archéologiques de Corent, Gondole, Petit et Grand camp de César). Cette mission est coordonnée par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme depuis 2014, à la demande de l'État.

Un projet ambitieux pour un site exceptionnel

Le site de Gergovie est un vaste plateau volcanique d'environ 96 hectares, culminant à 744 mètres d'altitude, orienté est-ouest, de forme rectangulaire. Il se situe à une dizaine de kilomètres au sud de Clermont-Ferrand, sur la commune de La Roche-Blanche, et sur le territoire de Mond'Arverne Communauté. Il jouit d'une position remarquable, offrant **une vue à 360° sur la totalité des ensembles géographiques et géologiques du Puy de Dôme**. Pôle majeur d'attractivité dans l'offre touristique départementale et régionale, le plateau de Gergovie s'impose, aux côtés de sites renommés comme Vulcania, le Puy-de-Dôme, l'Aventure Michelin ou encore les Parcs Naturels Régionaux, comme un **lieu incontournable du Grand Clermont**.

Dates *à retenir*

Réunion publique sur l'aménagement des alentours de l'église : 11 décembre, à 19 h, salle des Loisirs

Cérémonie des Vœux : 11 janvier 2020, à 11 h, salle des Loisirs

Le 2 février 2020 : **inauguration "pédestre"** des circuits de randonnée (Chanonat, Jussat, Varennes)